

Arnaud PRINCE
Expert-comptable
Commissaire aux comptes

Muriel JOURET
Expert-comptable
Commissaire aux comptes

**ASSOCIATION CINE MA PASSION
- LE MELIES -**

**Association loi 1901
Siège social : LE FOIRAIL
64000 PAU**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
RAPPORT SPECIAL
COMPTES ANNUELS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**

Arnaud PRINCE
Expert-comptable
Commissaire aux comptes

Muriel JOURET
Expert-comptable
Commissaire aux comptes

**Association CINÉ MA PASSION
LE MÉLIÈS**

**Le Foirail
64000 PAU**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Aux adhérents,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association **CINE MA PASSION** relatifs à l'exercice clos le **31 décembre 2025**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du **1^{er} janvier 2025** à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe qui expose le changement de méthode comptable relatif aux adaptations prévues par la nouvelle réglementation comptable ANC 2022-06. Les impacts de ce changement de méthodes comptables figurent dans la note précitée de l'annexe.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme mentionné dans la première partie du présent rapport, la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe expose le changement de méthodes comptables résultant de l'application de la nouvelle réglementation comptable ANC 2022-06.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre Association, nous avons vérifié la correcte application du changement de réglementation comptable et la présentation qui en est faite.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport d'activité et des autres documents adressés aux membres de l'Assemblée Générale

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux membres de l'Assemblée Générale sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement de l'Association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de Commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.

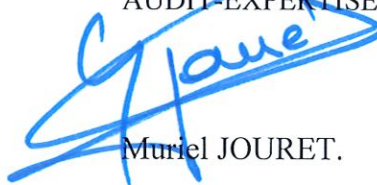
S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à MORLAAS, le 3 avril 2026.

Le Commissaire aux Comptes

SARL AUDEC
AUDIT-EXPERTISE-COMMISSARIAT,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'M. Jouret', is written over the printed name 'Muriel JOURET'.

Muriel JOURET.

Arnaud PRINCE
Expert-comptable
Commissaire aux comptes

Muriel JOURET
Expert-comptable
Commissaire aux comptes

**Association CINÉ MA PASSION
LE MÉLIÈS**

**Le Foirail
64000 PAU**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Aux adhérents,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisées ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions.

Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention nouvelle passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée générale en application des dispositions de l'article L.612-5 du Code de Commerce.

Fait à MORLAAS, le 3 avril 2026.

Le Commissaire aux Comptes

SARL AUDEC
AUDIT-EXPERTISE-COMMISSARIAT,



Muriel JOURET.

ASSOCIATION CINE MA PASSION

15 PLACE DU FOIRAIL

64000 PAU

Exercice clos le : 31 décembre 2025



BILAN ACTIF

CINEMP - ASSOCIATION CINE MA PASSION

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025			% de l'actif	Valeur au 31/12/2024	% de l'actif
	brute	amort. & dépréc.	nette			
Frais d'établissement						
Immobilisations incorporelles				0.90		0.30
Frais de développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Concessions, brevets, licences,	25 479.72	22 089.95	3 389.77		1 217.37	
Autres immobilisations incorporelles						
Immob. incorp. en cours, av. acptes						
Immobilisations corporelles				11.81		8.40
Terrains						
Constructions						
Inst. techniques, matériel et outillages ...	147 407.89	116 850.84	30 557.05		28 652.78	
Autres immobilisations corporelles	23 123.41	19 142.11	3 981.30		5 484.70	
Immob. corp. en cours, av. acptes	9 741.00		9 741.00			
Biens reçus legs /donat. dest. être cédés						
Immobilisations financières						
Participations						
Créances rattachées à des particip.						
Autres titres immobilisés	15.00		15.00		15.00	
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (I)	205 767.02	158 082.90	47 684.12	12.72	35 369.85	8.70
Stocks et en-cours	5 303.92		5 303.92	1.41	6 982.45	1.72
Créances				20.69		12.66
Créances Clients, usagers et cptes ratt.	43 950.44	2 329.39	41 621.05		17 234.62	
Créances reçues par legs ou donations						
Autres créances	26 192.55		26 192.55		22 205.35	
Charges constatées d'avance	9 776.22		9 776.22		12 039.33	
Valeurs mobilières de placement	20.00		20.00	0.01	100 020.00	24.60
Instr. financiers à terme, jetons détenus						
Disponibilités	244 330.98		244 330.98	65.17	212 706.50	52.32
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (II)	329 574.11	2 329.39	327 244.72	87.28	371 188.25	91.30
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement emprunts (IV)						
Écarts de conversion diff. éval. - Actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V)	535 341.13	160 412.29	374 928.84	100	406 558.10	100

SARL AUDEC
 Audit - Expertise - Commissariat
 Z.I. de Berlanne
 rue de l'Ayguelongue - 64160 MORLAAS
 Tél. 05 59 80 84 67 - Fax 05 59 84 14 27

BILAN PASSIF

CINEMP - ASSOCIATION CINE MA PASSION

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	% du passif	Valeur au 31/12/2024	% du passif
Fonds propres sans droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Ecarts de réévaluation				
Réserves		104.31		96.20
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves pour projet de l'entité				
Autres réserves	391 099.70		391 099.70	
Report à nouveau	-276 165.43	-73.66	-269 555.86	-66.30
Excédent ou déficit de l'exercice	-3 596.76	-0.96	-6 609.57	-1.63
Situation nette (sous-total)	111 337.51	29.70	114 934.27	28.27
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL DES FONDS PROPRES (I)	111 337.51	29.70	114 934.27	28.27
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés				
TOTAL DES FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS (II)				
Provisions pour risques	35 204.00	9.39	40 196.00	9.89
Provisions pour charges				
TOTAL DES PROVISIONS (III)	35 204.00	9.39	40 196.00	9.89
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses				
Instruments financiers à terme				
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	117 453.16	31.33	127 577.10	31.38
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	94 623.37	25.24	87 663.73	21.56
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	110.80	0.03	624.00	0.15
Produits constatés d'avance	16 200.00	4.32	35 563.00	8.75
TOTAL DES DETTES (IV)	228 387.33	60.91	251 427.83	61.84
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I + II + III + IV + V)	374 928.84	100	406 558.10	100

SARL AUDEC
 Audit - Expertise - Commissariat
 Z.I. de Berlanne
 rue de l'Ayguelongue - 64160 MORLAAS
 Tél. 05 59 80 84 67 - Fax 05 59 84 14 27

COMPTE DE RÉSULTAT

CINEMP - ASSOCIATION CINE MA PASSION

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Produits d'exploitation				
Cotisations	12 920.52	17 166.12	-4 245.60	-24.73
Ventes de biens et services				
Ventes de biens	192 448.77	2 803.20	189 645.57	
<i>dont ventes de dons en nature</i>				
Ventes de prestations de services	784 135.10	908 077.75	-123 942.65	-13.65
<i>dont parrainages</i>				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	289 572.25	232 043.02	57 529.23	24.79
Versements des fondateurs ou cons. dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières	2 850.00	54 067.30	-51 217.30	-94.73
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	4 992.00	42.65	4 949.35	
Produits des cessions d'immobilisations incorp. et corp.				
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	1 299.08	48.63	1 250.45	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	1 288 217.72	1 214 248.67	73 969.05	6.09
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises	83 591.54	78 322.03	5 269.51	6.73
Variation de stocks	1 678.53	-1 524.06	3 202.59	210.14
Autres achats et charges externes	586 133.31	553 702.14	32 431.17	5.86
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	91 208.18	83 988.37	7 219.81	8.60
Salaires	389 825.50	365 485.93	24 339.57	6.66
Cotisations sociales	117 228.48	108 738.38	8 490.10	7.81
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	12 928.63	13 735.09	-806.46	-5.87
Dotations aux provisions		9 593.00	-9 593.00	-100.00
Valeur comptable des immobs. incorp. et corp. cédées				
Report des fonds dédiés				
Autres charges	14 881.74	15 015.18	-133.44	-0.89
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	1 297 475.91	1 227 056.06	70 419.85	5.74
1-RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-9 258.19	-12 807.39	3 549.20	27.71

SARL AUDEC
 Audit - Expertise - Commissariat
 Z.I. de Berlanne
 rue de l'Ayguelongue - 64160 MORLAAS
 Tél. 05 59 80 84 67 - Fax 05 59 84 14 27

COMPTE DE RÉSULTAT

CINEMP - ASSOCIATION CINE MA PASSION

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Produits financiers				
De participation	0.58	0.60	-0.02	-3.33
D'autres valeurs mobilière et créances actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	5 660.85	6 943.15	-1 282.30	-18.47
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits de cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	5 661.43	6 943.75	-1 282.32	-18.47
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Valeur comptable des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)				
2-RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	5 661.43	6 943.75	-1 282.32	-18.47
3-RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	-3 596.76	-5 863.64	2 266.88	38.66
Produits exceptionnels (V)		70.07	-70.07	-100.00
Charges exceptionnelles (VI)		816.00	-816.00	-100.00
4-RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		-745.93	745.93	100.00
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	1 293 879.15	1 221 262.49	72 616.66	5.95
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	1 297 475.91	1 227 872.06	69 603.85	5.67
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-3 596.76	-6 609.57	3 012.81	45.58
Contributions volontaires en nature				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat	27 775.44	27 775.44		
TOTAL DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NATURE	27 775.44	27 775.44		
Charges des contributions volontaires en nature				
Secours en nature				
Mises à disposition gratuite de biens				
Prestations en nature				
Personnel bénévole	27 775.44	27 775.44		
TOTAL CHARGES DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NAT.	27 775.44	27 775.44		
TOTAL	-3 596.76	-6 609.57	3 012.81	45.58

SARL AUDEC
 Audit - Expertise - Commissariat
 Z.I. de Berlanne
 rue de l'Ayguelongue - 64160 MORLAAS
 Tél. 05 59 80 84 67 - Fax 05 59 84 14 27

ANNEXE COMPTABLE

SARL AUDEC
Audit - Expertise - Commissariat
Z.I. de Berlanne
rue de l'Ayguelongue - 64160 MORLAAS
Tél. 05 59 80 84 67 - Fax 05 59 84 14 27

SOMMAIRE ANNEXE

CINEMP - ASSOCIATION CINE MA PASSION

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Choix
Présentation de l'entité	Produite
Faits caractéristiques	Produite
Règles et méthodes comptables	Produite
Tableau des immobilisations	Produite
Tableau des amortissements	Produite
Etat des stocks	Produite
Etat des échéances des créances	Produite
Comptes de régularisation actif	Produite
Tableau de variations des fonds propres	Produite
Etat des provisions	Produite
Etat des échéances des dettes	Produite
Comptes de régularisation passif	Produite
Engagements	Produite

SARL AUDEC
Audit - Expertise - Commissariat
Z.I. de Berlanne
rue de l'Ayguelongue - 64160 MORLAAS
Tél. 05 59 80 84 67 - Fax 05 59 84 14 27

PRÉSENTATION DE L'ENTITÉ

CINEMP - ASSOCIATION CINE MA PASSION

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

L'objet social de l'entité est :

L'association a pour objet :

- de promouvoir une politique culturelle autour du cinéma Art, Essai & recherche
- d'assurer à cette fin la gestion de salles de cinéma
- de développer un travail d'animation autour du cinéma
- d'oeuvrer à la démocratisation de l'accès à la culture
- d'intervenir notamment vers le jeune public et le public dit en précarité pour contribuer à l'amélioration de tout lien social
- de participer à la vie associative en oeuvrant à la mise en place de partenariats

La nature et le périmètre des activités ou missions sociales réalisées sont :

les activités réalisées comprennent :

- l'exploitation de 3 salles de cinéma
- organisation d'un festival (Rock this Town)
- organisation de manifestations telles qu'un été au ciné
- prestations diverses et notamment auprès du jeune public (écoles, collèges et lycées)

Les moyens mis en oeuvre sont :

Pour exercer ses activités, l'association dispose de locaux mis à disposition par la ville de Pau, de matériel et de salariés et de l'intervention de bénévoles.

SARL AUDEC

Audit - Expertise - Commissariat

Z.I. de Berlanne

rue de l'Ayguelongue - 64160 MORLAAS

Tél. 05 59 80 84 67 - Fax 05 59 84 14 27

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

CINEMP - ASSOCIATION CINE MA PASSION

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat clos le 31/12/2025 est de 374 928.84 Euros. Le compte de résultat de l'exercice dégage une perte de -3 596.76 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : comparabilité et continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

INTRODUCTION

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, amendé par le règlement n° 2018-06.

L'application du règlement de l'ANC 2022-06 sur la modernisation des états financiers, entraîne un changement de méthode comptable.

L'exercice 2025 au 31/12/2025 est le premier exercice d'application du règlement 2022-06. Les impacts sont les suivants:

- réaffectation des comptes racine 371 en 370
- réaffectation des comptes 6071 en 607
- réaffectation du compte 6136 en 6135
- réaffectation du compte 791 en 6491
- réaffectation des comptes 67 en 65
- réaffectation des comptes racine 742 à 747 en compte racine 741

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

COMPTABILISATION DES COTISATIONS :

Le fait générateur retenu pour la comptabilisation des cotisations est leur encaissement effectif.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Évaluation des immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de : leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement) et des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Évaluation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées.

Traitement des amortissements des biens non décomposables

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Traitement des amortissements pour dépréciation

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif.

Durée d'utilisation ou d'usage en fonction de la nature des immobilisations

SARL AUDEC

Audit - Expertise - Commissariat

Z.I. de Berlanne

rue de l'Ayguelongue - 64160 MORLAAS

Tél. 05 59 80 84 67 - Fax 05 59 84 14 27

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

CINEMP - ASSOCIATION CINE MA PASSION

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Durée d'utilisation (en années)	Fourchette des durées
Installations techniques	5.00	5 ANS
Matériels outillages		3 À 8 ANS
Matériel de bureau		3 À 5 ANS
Mobilier de bureau	5.00	5 ANS
Logiciels		1 À 3 ANS

STOCKS

Évaluation des stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Traitement de l'exclusion du coût de la sous-activité et des intérêts dans la valorisation des stocks

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

CRÉANCES - DETTES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

SUBVENTIONS

Traitement des subventions

Les subventions sont comptabilisées en produits.

PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Traitement des amortissements

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

COTISATIONS

Le fait générateur retenu pour la comptabilisation des cotisations est leur encaissement effectif.

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

Informations concernant la comptabilisation des contributions volontaires

Conformément à l'article 211-2 du règlement ANC n°2018-06, les contributions volontaires en nature sont valorisées et comptabilisées dans des comptes de classe 8. En effet les conditions posées par cet article sont réunies, à savoir :

- La nature et l'importance des contributions volontaires en nature sont des éléments essentiels à la compréhension de l'activité de l'association ASSOCIATION CINE MA PASSION.
- L'association ASSOCIATION CINE MA PASSION est en mesure de recenser et de valoriser les contributions volontaires en nature.

BENEVOLAT

Le bénévolat est estimé à 2338 heures réparties de la façon suivante :

- 410 heures au titre des conseils d'administration et assemblées générales
- 155 heures au titre des animations festival et séances plein air
- 1581 heures au titre du contrôle des entrées
- 192 heures au titre de la distribution des programmes

SARL AUDEC
Audit - Expertise - Commissariat
Z.I. de Berlanne
rue de l'Ayguelongue - 64160 MORLAAS
Tél. 05 59 80 84 67 - Fax 05 59 84 14 27

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

CINEMP - ASSOCIATION CINE MA PASSION

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

soit un total de 2338 heures

Le coût total du bénévolat est chiffré à 27 775.44 €.

SARL AUDEC <i>Audit - Expertise - Commissariat</i> Z.I. de Berlanne rue de l'Ayguelongue - 64160 MORLAAS Tél. 05 59 80 84 67 - Fax 05 59 84 14 27
--

ETAT DES IMMOBILISATIONS

CINEMP - ASSOCIATION CINE MA PASSION

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

	V. brute des immobs début d' exercice	Augmentation	
		suite à rééval.	acquisition
Immobilisations incorporelles			
Autres immobilisations incorporelles	20 456.52		5 023.20
TOTAL	20 456.52		5 023.20
Immobilisations corporelles			
Installations techniques, matériel et outillages industriels	138 122.89		9 285.00
Installations générales, agencements et aménagements divers	1 002.42		
Matériel de bureau, informatique & mobilier	20 927.29		3 978.70
Immobilisations corporelles en cours			9 741.00
TOTAL	160 052.60		23 004.70
Immobilisations financières			
Autres titres immobilisés	15.00		
TOTAL	15.00		
TOTAL GENERAL	180 524.12		28 027.90

SARL AUDEC
Audit - Expertise - Commissariat
 Z.I. de Berlanne
 rue de l'Ayguelongue - 64160 MORLAAS
 Tél. 05 59 80 84 67 - Fax 05 59 84 14 27

ETAT DES IMMOBILISATIONS

CINEMP - ASSOCIATION CINE MA PASSION

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Diminution		Valeur brute des immobs fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
	par virt poste	par cession		
Immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles			25 479.72	
TOTAL			25 479.72	
Immobilisations corporelles				
Inst. techniques, matériel et outillages indust.			147 407.89	
Inst. générales, agencements et aménag. divers			1 002.42	
Matériel de bureau, informatique & mobilier		2 785.00	22 120.99	
Immobilisations corporelles en cours			9 741.00	
TOTAL		2 785.00	180 272.30	
Immobilisations financières				
Autres titres immobilisés			15.00	
TOTAL			15.00	
TOTAL GENERAL		2 785.00	205 767.02	

SARL AUDEC
Audit - Expertise - Commissariat
 Z.I. de Berlanne
 rue de l'Ayguelongue - 64160 MORLAAS
 Tél. 05 59 80 84 67 - Fax 05 59 84 14 27

ETAT DES AMORTISSEMENTS

CINEMP - ASSOCIATION CINE MA PASSION

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABEAU DES AMORTISSEMENTS

	Durée util., taux d'amort., fourchette	Mode d'amort.	Amort. cumulés début exercice	Dotation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Amort. cumulés fin exercice
Immobilisations incorporelles						
Autres immobs incorporelles	1 À 3 ANS	LINÉAIRE	19 239.15	2 850.80		22 089.95
TOTAL			19 239.15	2 850.80		22 089.95
Immobilisations corporelles						
Inst. tech., mat. et out. industriels	3 À 8 ANS	LINÉAIRE	109 470.11	7 380.73		116 850.84
Inst. générales, agencs divers	5 ANS	LINÉAIRE	1 002.42			1 002.42
Matériel de bureau, informatique	3 À 5 ANS	LINÉAIRE	15 442.59	2 697.10		18 139.69
TOTAL			125 915.12	10 077.83		135 992.95
TOTAL GENERAL			145 154.27	12 928.63		158 082.90

SARL AUDEC
Audit - Expertise - Commissariat
 Z.I. de Berlanne
 rue de l'Ayguelongue - 64160 MORLAAS
 Tél. 05 59 80 84 67 - Fax 05 59 84 14 27

ETAT DES STOCKS

CINEMP - ASSOCIATION CINE MA PASSION

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ÉTAT DES STOCKS

	Stock début	Augmentation	Diminution	Stock fin
Marchandises	6 982.45	5 303.92	6 982.45	5 303.92
TOTAL	6 982.45	5 303.92	6 982.45	5 303.92

SARL AUDEC
Audit - Expertise - Commissariat
Z.I. de Berlanne
rue de l'Ayguelongue - 64160 MORLAAS
Tél. 05 59 80 84 67 - Fax 05 59 84 14 27

ETAT DES CRÉANCES

CINEMP - ASSOCIATION CINE MA PASSION

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Actif circulant			
Clients douteux ou litigieux	2 733.00	2 733.00	
Autres créances clients	41 217.44	41 217.44	
Taxe sur la valeur ajoutée	24 283.62	24 283.62	
Débiteurs divers	1 908.93	1 908.93	
Charges constatées d'avance	9 776.22	9 776.22	
TOTAL	79 919.21	79 919.21	

SARL AUDEC
Audit - Expertise - Commissariat
Z.I. de Berlanne
rue de l'Ayguelongue - 64160 MORLAAS
Tél. 05 59 80 84 67 - Fax 05 59 84 14 27

COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF

CINEMP - ASSOCIATION CINE MA PASSION

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

	Montant
Exploitation	9 776.22
TOTAL	9 776.22

SARL AUDEC
Audit - Expertise - Commissariat
Z.I. de Berlanne
rue de l'Ayguelongue - 64160 MORLAAS
Tél. 05 59 80 84 67 - Fax 05 59 84 14 27

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

CINEMP - ASSOCIATION CINE MA PASSION

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Solde à l'ouverture de l'exercice	Affectation	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Réserves					
Autres réserves	391 099.70				391 099.70
Report à nouveau	-269 555.86			6 609.57	-276 165.43
Excédent ou déficit de l'exercice	-6 609.57		-3 596.76	-6 609.57	-3 596.76
TOTAL	114 934.27		-3 596.76		111 337.51

SARL AUDEC
 Audit - Expertise - Commissariat
 Z.I. de Bertanne
 rue de l'Ayguelongue - 64160 MORLAAS
 Tél. 05 59 80 84 67 - Fax 05 59 84 14 27

ETAT DES PROVISIONS

CINEMP - ASSOCIATION CINE MA PASSION

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Montant au début de l'exercice	Augmentation dotation de l'exercice	Diminution reprise de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour risques et charges				
Autres provisions pour risques et charges	40 196.00		4 992.00	35 204.00
TOTAL	40 196.00		4 992.00	35 204.00
Provisions pour dépréciations				
Sur comptes clients	2 329.39			2 329.39
TOTAL	2 329.39			2 329.39
TOTAL GÉNÉRAL	42 525.39		4 992.00	37 533.39
Dont dotations & reprises d'exploitation			4 992.00	

SARL AUDEC
Audit - Expertise - Commissariat
Z.I. de Berlanne
rue de l'Ayguelongue - 64160 MORLAAS
Tél. 05 59 80 84 67 - Fax 05 59 84 14 27

ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

CINEMP - ASSOCIATION CINE MA PASSION

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	117 453.16	117 453.16		
Personnel et comptes rattachés	37 932.06	37 932.06		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	38 218.38	38 218.38		
Taxe sur la valeur ajoutée	8 662.83	8 662.83		
Autres impôts et taxes assimilées	9 810.10	9 810.10		
Autres dettes	110.80	110.80		
Produits constatés d'avance	16 200.00	16 200.00		
TOTAL	228 387.33	228 387.33		

SARL AUDEC

Audit - Expertise - Commissariat

Z.I. de Berlanne

rue de l'Ayguelongue - 64160 MORLAAS

Tél. 05 59 80 84 67 - Fax 05 59 84 14 27

COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF

CINEMP - ASSOCIATION CINE MA PASSION

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

	Montant
Exploitation	16 200.00
TOTAL	16 200.00

CHARGES À PAYER

	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	50 772.44
Dettes fiscales et sociales	49 011.71
TOTAL	99 784.15

SARL AUDEC
Audit - Expertise - Commissariat
Z.I. de Berlanne
rue de l'Ayguelongue - 64160 MORLAAS
Tél. 05 59 80 84 67 - Fax 05 59 84 14 27

ENGAGEMENTS

CINEMP - ASSOCIATION CINE MA PASSION

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 35 204.00 Euros.

Cet engagement a été comptabilisé.

Les différents paramètres pour calculer cette indemnité sont les suivants :

Taux de charge	39.00
Taux d'actualisation	3.96
Table de mortalité	INSEE 2022-2024
Départ volontaire à	65 ans
Taux de rotation	10.00